

# Islam et Droits de l'Homme

---

**Abol Hassan BANI SADR, Le Coran  
et les Droits de l'Homme,  
Maisonneuve et Larose, Paris 1989,  
162 pages, 676 Flux.**

---

Récemment vient de paraître un ouvrage consacré aux Droits de l'Homme en Islam. Son auteur, Abol Hassan BANI SADR, a été président de la République Islamique d'Iran de 1980 à 1981, avant qu'il ne tombe en disgrâce auprès des ayatollahs. Bien que les allusions explicites à la dictature religieuse de KHOMEINY soient rares, le livre de BANI SADR n'en constitue pas moins un violent plaidoyer contre l'intolérance et le mépris des Droits de l'Homme que KHOMEINY a fait régner en Iran pendant presque 10 ans. En même temps, BANI SADR s'efforce de réhabiliter l'Islam aux yeux des occidentaux qui tendent à y voir un danger et un foyer d'obscurantisme.

Le livre se divise en 6 grands chapitres, dont surtout le premier et le cinquième présentent le plus grand intérêt. Les chapitres 2,3 et 4 traitent des conditions requises pour être juge ainsi que des procédures judiciaires (ch.2), et des crimes et châtiments (chs. 3 et 4). Le cinquième chapitre expose en 37 articles les droits de l'homme en Islam, alors que le premier chapitre formule les 10 principes qui sous-tendent et guident la justice islamique. D'un point de vue formel, le livre se compose principalement de citations du

Coran (version originale plus traduction française), accompagnées de commentaires de l'auteur qu'elles doivent illustrer et corroborer. S'il est un reproche global que l'on peut adresser au livre, alors il concerne justement ces citations présentées sans leur contexte. Que dire p. ex. des quatre mots "et compatissants entre eux" (Coran XLVIII 29) qui sont censés justifier la pratique du pardon et de la patience?

Venons-en maintenant à une courte appréciation du contenu du livre. Faute de place, je me limiterai à une discussion du dernier chapitre, en indiquant toutefois que dès les premières pages du livre, l'accent est mis sur l'Islam comme une religion tolérante, ouverte et cherchant comme buts la concorde et la compréhension parmi les êtres humains, qu'ils soient croyants ou non. A ce propos, le premier chapitre souffre d'une tension, voire d'une contradiction, que BANI SADR n'a, à mon avis, pas su résoudre. Comment concilier en effet les deux affirmations suivantes

(1) "La magistrature doit purifier la société en la libérant des croyances et des préventions qui engendrent l'hostilité" (p.21)

(2) "Les croyances religieuses de chacun ne regardent que lui (...)" (p.30)

Si (2) est vraie, il ne peut incomber à la magistrature de libérer la société de telles ou telles croyances, et si (1) est vraie, (2) sera fausse. D'où il s'ensuit que (1) et (2) se contredisent.

---

Mais laissons-là ce problème, et penchons-nous sur les 37 articles de la Déclaration Islamique des Droits de l'Homme. Il ne saurait bien sûr être question de commenter ces articles un à un. Je me contenterai donc de quelques remarques générales, m'arrêtant éventuellement à tel ou tel article qui me semblera être d'un intérêt particulier.

La première chose qui frappe le lecteur, c'est que dans l'Islam, les Droits de l'Homme sont tout autant des droits que des devoirs. Quelques exemples suffiront.

Art. 11: Chacun a le droit et le devoir de participer à l'administration de la société

Art. 17: Chacun a le droit et le devoir d'apprendre et d'étudier

Art. 18: Chacun a le droit et le devoir de participer à la vie culturelle

Art. 22: Chacun qui est opprimé dans un pays a le droit et le devoir d'émigrer.

Ce lien étroit contraste singulièrement avec la Déclaration de 1948, où il est avant tout question des droits que l'individu peut faire valoir face à l'Etat. On peut dire que d'une certaine manière l'Islam responsabilise plus l'être humain que ne le fait la culture occidentale. Presque chaque fois qu'il est question de liberté dans le livre de BANI SADR, on peut s'attendre à trouver aussi une référence à la responsabilité qui accompagne cette liberté.

Une deuxième chose qui frappe le lecteur, et qui est en relation étroite avec le point précédent, concerne les exigences de l'individu vis-à-vis de l'Etat. S'il est de mon devoir de me parfaire, je suis en droit - et même obligé - d'exiger de la communauté de mettre

à ma disposition les moyens nécessaires, et ce indépendamment de ma race, de mes croyances, etc. On ne s'étonnera donc pas de lire à l'article 8 que

"chaque personne est parfaitement en droit d'exiger que la société lui procure les moyennes dont elle a besoin pour accroître son bien et progresser (...)"

Le fondement des Droits de l'Homme en Islam est religieux. Si l'homme a des droits, c'est parce qu'il possède en lui des vertus divines qu'il doit pouvoir développer. Les Droits de l'Homme doivent lui permettre ce développement. Avant de conclure, je tiens encore à relever quelques particularités dignes d'attention.

- Le devoir de ne pas détruire l'environnement naturel (Arts. 3 et 10)

- L'insistance sur l'entraide et la coopération, tant au niveau intra - qu'au niveau intersociétal (Arts. 8 et 9)

- L'égalité des sexes (Art. 4) (L'Islam ne semble donc pas être antiféministe ou patriarcal par nature)

- Le droit d'aimer (Art. 24)

Il y aurait bien entendu beaucoup plus à dire sur le livre de BANI SADR en particulier, et sur les Droits de l'Homme en Islam en général. La théocratie des ayatollahs et mollahs n'a sûrement pas contribué à rendre l'Islam digne d'intérêt. Voilà pourquoi il me semble important de lire le livre de BANI SADR, quitte à ce que ce ne soit pas un livre de tout premier rang, et quitte à ce qu'il laisse encore ouvertes bon nombre de questions.

**Norbert CAMPAGNA**